Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le jeudi 6 septembre 2018 à 14 h Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy

PRÉSENCES :

Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement

ABSENCES :

Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Charles-Hervé Aka, Secrétaire d'arrondissement
Madame Dany Barbeau, Directrice d'arrondissement

La mairesse suppléante d'arrondissement madame Suzanne Décarie déclare la séance ouverte à 14 h 15

CA18 30 09 0317

ADOPTION - ORDRE DU JOUR - SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 6 septembre 2018 tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Aucun citoyen ne s'est présenté à cette séance.

20.01 VACANT

CA18 30 09 0318

APPROBATION - PROGRAMMATION AMENDÉE - ÉVÉNEMENTS PUBLICS -ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES -ANNÉE 2018 - ÉDICTION DES ORDONNANCES - AUTORISATION DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'approuver la programmation **amendée** des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2018.

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Année 2018», dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA18-(C-4.1)-004E** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2018 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel que modifié, article 20), l'ordonnance numéro **OCA18-(B-3)-001E** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2018 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA18-(P-1)-001E** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2018 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA18-(RCA09-Z01)-002E** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2018 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les calèches (17-079, article 55), l'ordonnance numéro **OCA18- (17-079)-001E** jointe à la présente, permettant la circulation de calèches, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2018 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA18-(P-3)-001E** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2018», dont le tableau est en pièce jointe.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

ADOPTÉ

40.01 1182971001

CA18 30 09 0319

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 14 h 16,

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

_____

_____
Charles-Hervé Aka
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

_____
Suzanne Décarie
Mairesse suppléante d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 octobre 2018.

_____
Suzanne Décarie
Mairesse suppléante d'arrondissement

_____
Charles-Hervé Aka
Secrétaire d'arrondissement